

SESSION 2026



**CONSEILLER PRINCIPAL D'ÉDUCATION  
(BAC +3)**

-----  
CONCOURS EXTERNE

**Épreuve d'admissibilité 2**

*L'épreuve consiste en l'analyse d'un dossier documentaire portant sur une question de politique éducative. Les candidats sont appelés à répondre à trois ou quatre questions.  
L'épreuve vise à permettre au jury d'apprécier la capacité du candidat à comprendre et analyser les documents proposés, à construire et exposer un raisonnement, à mobiliser des connaissances personnelles pour étayer son analyse. Elle permet également d'évaluer la qualité de l'expression écrite.*

**Durée : 4 heures**

L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit.

Il appartient au candidat de vérifier qu'il a reçu un sujet complet et correspondant à l'épreuve à laquelle il se présente.

Si vous repérez ce qui vous semble être une erreur d'énoncé, vous devez le signaler très lisiblement sur votre copie, en proposer la correction et poursuivre l'épreuve en conséquence. De même, si cela vous conduit à formuler une ou plusieurs hypothèses, vous devez la (ou les) mentionner explicitement.

**NB : Conformément au principe d'anonymat, votre copie ne doit comporter aucun signe distinctif, tel que nom, signature, origine, etc. Si le travail qui vous est demandé consiste notamment en la rédaction d'un projet ou d'une note, vous devrez impérativement vous abstenir de la signer ou de l'identifier.**

**Le fait de rendre une copie blanche est éliminatoire.**

**Tournez la page S.V.P.**

**Concours externe du certificat d'aptitude  
aux fonctions de conseiller principal d'éducation  
Session 2026**

---

**Épreuve d'admissibilité**

*Analyse d'un dossier documentaire  
portant sur une question de politique éducative*

---

**Thème du dossier: la parole de l'élève**

La prise en compte de la parole de l'élève constitue un levier éducatif essentiel au service de sa réussite.

En prenant appui sur le dossier documentaire proposé, ainsi que sur vos connaissances personnelles, vous répondrez aux trois questions ci-dessous :

1. En quoi la prise en compte de la parole de l'élève au sein de l'établissement scolaire est-elle une condition nécessaire à la qualité de ses apprentissages ?
2. De quels leviers l'établissement scolaire dispose-t-il pour favoriser la parole des élèves ? Vous développerez votre réponse en présentant et analysant deux leviers.
3. Quelles démarches s'appuyant sur la prise en compte de la parole de l'élève peut-on mobiliser pour contribuer à son bien-être à l'école ?

## Composition du dossier documentaire

*Le dossier comporte 11 pages*

- Document n° 1 : Quelle place pour la parole de l'élève ? SUEUR Bastien et TOZZI Michel, 2017, Cahiers pédagogiques, N° 538 (juin), [p. 10, présentation du dossier]. .....3
- Document n° 2 : mission « Enseigner et apprendre en confiance et en sécurité : un enjeu essentiel pour la nation », rapport N°23-24-004A, novembre 2024, Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche, 94 pages. [Extraits p. 48-49 ; p.52 ; p.54-55] [Consulté 10 novembre 2025] .....4
- Document n° 3 : Accueillir la parole des élèves dans la classe : discussion, coopération, responsabilisation, PORTHÉ Émeline et DRIDI Sarra, 2022, *Administration & Éducation*, N° 175 (3), Parlons des élèves... Et si on les écoutait ? ; pp. 73-78. <https://doi.org/10.3917/admed.175.0073> [extraits] [Consulté 02 novembre 2025] 6
- Document n° 4 : Infographie « Ressources pour agir » du Groupe Départemental Climat Scolaire de Moselle, « Ce que recouvre chacun des 7 facteurs », 2020, académie de Nancy-Metz, 56 pages [Extrait p. 7]. .....8
- Document n° 5 : Infographie « Comment s'engager dans les instances de la vie lycéenne » - Ministère de l'Éducation nationale – Les semaines de l'engagement - <https://www.education.gouv.fr/les-semaines-de-l-engagement-9857> [consulté le 2 novembre 2025] .....9
- Document n° 6 : Circulaire n° 2016-008 du 28-1-2016 MENESR – DGESCO « Mise en place du parcours éducatif de santé pour tous les élèves » [extraits] - [consulté le 2 novembre 2025] .....10
- Document n° 7 : Infographies « Les facteurs de risques et les facteurs de protection de la santé mentale » et « Les principales étapes du protocole santé mentale » - Agir pour favoriser la santé mentale et le bien-être des élèves ; site Eduscol [mise à jour octobre 2025] - <https://eduscol.education.fr/4063/agir-pour-favoriser-la-sante-mentale-et-le-bien-etre-des-eleves> - [consulté le 10 novembre 2025] .....12

### INFORMATION AUX CANDIDATS

Vous trouverez ci-après les codes nécessaires vous permettant de compléter les rubriques figurant en tête de votre copie. Ces codes doivent être reportés sur chacune des copies que vous remettrez.

### Concours externe du CPE de l'enseignement public

| Concours | Section/option | Epreuve | Matière |
|----------|----------------|---------|---------|
| LHE      | 030E           | 102     | 4062    |

Document n° 1 : Quelle place pour la parole de l'élève ? SUEUR Bastien et TOZZI Michel, 2017, Cahiers pédagogiques, N° 538 (juin), [p. 10, présentation du dossier].

# Quelle place pour la parole de l'élève ?

« Il n'est nullement souhaitable de toujours dire à ses élèves ce que l'on sait et ce que l'on pense. Dans bien des cas, il est préférable de se taire pour leur donner la possibilité de débattre et de réfléchir par eux-mêmes. »

Un artiste du monde flottant - Kazuo Ishiguro, 2002



## BASTIEN SUEUR

Professeur de philosophie au Lycée de la Nouvelle Chance (Cergy) et délégué général de la Fespi



## MICHEL TOZZI

Professeur honoraire en sciences de l'éducation, université Paul-Valéry, Montpellier

Ce dossier ne porte pas spécifiquement sur l'apprentissage de la langue orale, par contraste avec celui de la langue écrite, ce que l'on appelle aujourd'hui la didactique de l'oral, travaillée aujourd'hui surtout en français. Nous ne négligeons pas l'écrit, essentiel notamment pour formuler précisément une pensée et laisser trace. Mais la prise de parole orale nous semble significative de la place et du rôle que l'on accorde à l'élève dans le système éducatif. Donne-t-on réellement la parole aux élèves, et la prennent-ils ? Les considère-t-on comme des « interlocuteurs valables » (Jacques Lévine) ? À voir le nombre d'articles reçus et ceux que nous avons dû refuser faute de place, la question semble importante pour les acteurs de l'éducation.

Nous avons donc interrogé la place et le statut de cette parole à l'école et de certaines de ses fonctions qui nous semblent essentielles, à cause de leurs enjeux formatifs. Nous en avons notamment retenu trois parmi d'autres :

- l'enjeu identitaire : les linguistes considèrent que la parole est la modalité par laquelle un sujet s'approprie une langue, et investit subjectivement le langage. Elle contribue fortement à la construction d'une identité personnelle et collective, comme moyen d'individuation et de socialisation. Il s'agit ici d'être considéré comme un sujet parlant et pensant, « *quelqu'un qui n'est pas quiconque* » (Lacan), qui a le droit de s'exprimer, d'être écouté et entendu, et qui par sa parole se subjective individuellement et socialement ;

- l'enjeu réflexif : la parole, à travers et par la langue, est dans sa dimension sociale un moyen très riche chez les humains pour communiquer avec ses semblables. Mais elle n'est pas seulement communicationnelle, elle n'est pas seulement utilitaire : c'est l'outil par excellence de la réflexion. Nous pensons dans et par la langue. C'est la parole pour penser, questionner, problématiser, conceptualiser, argumenter, etc., notamment dans les différentes disciplines. Cet usage réflexif de la langue soutient l'élaboration d'une pensée personnelle, l'apprentissage de connaissances, et permet aussi, par la verbalisation de nos actions, la conscientisation de nos activités (métacognition) ;

- l'enjeu citoyen : la démocratie fonde sa légitimité sur la voix de chacun et de tous, elle valorise la prise de parole, témoin de la liberté d'expression et de la pluralité des opinions. La parole est une force, elle exerce une influence. C'est la parole de l'intervention dans l'espace public de discussion pour exprimer et défendre ses idées. C'est celle aussi, plus collective qu'individuelle, mandatée, de la représentation démocratique dans des institutions officielles (délégués au conseil de classe, conseils de vie collégienne et lycéenne, etc.), ou pédagogiquement *ad hoc* (Quoi de neuf ?, conseil coopératif, etc.) pour échanger, réguler débattre et décider.

Tels sont les trois axes du dossier que nous avons choisis, car la parole s'y révèle formatrice : pour façonner sa personnalité, pour étayer sa pensée, pour incarner et témoigner de ses appartenances collectives, etc. Il s'agissait de montrer des exemples significatifs où cette parole est prise au sérieux.

Nous tenions enfin à laisser entendre, notamment dans des encadrés tout au long du dossier, cette parole des élèves, qu'elle soit directe ou rapportée. Ce ne fut pas simple, car il a fallu volontairement raccourcir la parole des adultes. ■

**La démocratie fonde sa légitimité sur la voix de chacun et de tous.**

**Document n° 2** : mission « Enseigner et apprendre en confiance et en sécurité : un enjeu essentiel pour la nation », rapport N°23-24-004A, novembre 2024, Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche, 94 pages. [Extraits p. 48-49 ; p.52 ; p.54-55] [Consulté 10 novembre 2025]

## **Enseigner et apprendre en confiance et en sécurité :** **un enjeu essentiel pour la nation**

[...]

### **4.1.3. Élèves ambassadeurs et sentinelles, adultes référents : des initiatives qui gagnent à dépasser le seul enjeu de la lutte contre le harcèlement**

Le choix stratégique d'un nombre grandissant d'équipes pédagogiques d'élargir la mobilisation des acteurs de la communauté scolaire en associant des élèves, des parents et des personnels volontaires à la lutte contre le harcèlement rencontre une adhésion de plus en plus forte depuis quelques années. Il est porté par la conscience que face à un fléau tel que le harcèlement et à la banalisation de certaines microviolences et discriminations (LGBTQ+, VSS, moqueries de la bonne conduite en classe, etc.), le climat scolaire ne peut s'apaiser sans un engagement collectif et une responsabilisation plus grande de la communauté scolaire, notamment des élèves eux-mêmes.

Une plus grande priorité doit être accordée à former des élèves à la médiation par les pairs, au tutorat, aux rôles d'ambassadeur et de sentinelle, ainsi qu'à davantage valoriser, encourager et renouveler ces responsabilités. Les personnels qui se proposent et se forment, notamment à l'écoute active, pour devenir référents reconnaissent l'intérêt pour les élèves de pouvoir parler, en toute sécurité psychologique et émotionnelle, à un adulte de l'équipe pédagogique qui n'est pas nécessairement un de leurs professeurs, et qui dispose de réelles compétences pour accueillir leurs émotions, leur parole et leur mal-être et les soutenir sans jugement de valeur. La mission a constaté que les espaces de parole où des règles éthiques claires<sup>1</sup> sont posées pour protéger la prise de parole des élèves se multiplient depuis la crise sanitaire. [...]

Il est important pour les adolescents de savoir à qui parler. Les élèves et les enseignants rencontrés par la mission, engagés dans ces rôles, reconnaissent non seulement l'impact, en matière de réduction de la violence, de climat, de bien-être et de qualité de vie au travail, mais ils soulignent aussi les dimensions formatrice, émancipatrice et professionnalisante de ces responsabilités, à condition que puissent s'opérer un accompagnement et une supervision de ces acteurs et que ce rôle important soit bien reconnu et valorisé. [...]

### **4.2.3. Favoriser l'engagement des élèves et des équipes dans des dynamiques collaboratives et renforcer le sentiment d'appartenance**

[...]

La mission a recueilli les témoignages d'enseignants qui ont voulu souligner l'intérêt, pour nourrir une dynamique collective et collaborative, d'entretenir avec les élèves des relations permettant non seulement de bien les connaître mais aussi de leur permettre de mieux se connaître entre eux et de s'enrichir de relations authentiques avec les adultes avec qui ils partagent leur vie scolaire. Aussi, de plus en plus de personnels choisissent de responsabiliser les élèves en les associant à leur recherche de solutions aux problématiques de vie scolaire qui les touchent et aux projets pédagogiques qui les motivent. Ils renforcent ainsi mutuellement leur sentiment d'appartenance. Cette démarche ne doit pas être réservée aux seuls élus du CVC et du CVL. [...]

### **4.2.4. Développer une double alliance éducative, avec les élèves comme avec les parents**

[...]

Les enseignants se sentent beaucoup plus confiants lorsqu'ils cherchent à relever les défis qui se présentent à eux en impliquant collectivement les élèves pour dépasser ensemble les difficultés qu'ils rencontrent. Respect, confiance,

---

<sup>1</sup> Instituer un espace qui garantit et protège l'écoute des émotions et la parole des élèves, par le respect de cinq règles : 1. Toute émotion peut se dire et ne peut être contredite ; 2. C'est l'adulte qui donne la parole et la reprend, en garantissant à l'enfant qu'il pourra parler jusqu'au bout de ce qu'il a à dire sans risquer d'être interrompu ; 3. On ne nomme pas, on ne désigne pas et on n'accuse pas (pratique non blâmante) ; 4. L'enseignant fait appel aux ressources du groupe pour trouver une solution ; 5. L'enseignant assure de la permanence et de la récurrence de l'espace de parole.

Humbecq B., (2022). L'intelligence émotionnelle à l'école et en famille : Comment accompagner l'enfant dans la gestion de ses émotions ? Ed. Mardaga.

engagement, écoute et droit à l'erreur sont des réciprocitys qui gagnent à être plus largement et plus explicitement partagées et ajustées pour construire un lien avec les élèves, à la fois soutenant, protecteur et émancipateur. [...]

Alors que cette alliance est peu encore répandue, elle est paradoxalement très aisée à mettre en œuvre, car les élèves sont très demandeurs de relations plus horizontales, plus transparentes et plus authentiques, dans lesquelles ils se sentent responsabilisés et considérés comme des personnes. Les enseignants qui en relatent l'expérience découvrent la puissance et la fécondité de cette alliance simple et naturelle qui brise les barrières. Relever les défis avec les élèves crée de la confiance et de la sécurité psychologique, évite les oppositions et rend chacun, élève et enseignant, plus fort et plus humain. [...]

## **Accueillir la parole des élèves dans la classe : discussion, coopération, responsabilisation**

*Qu'entendons-nous par la « parole de l'élève » ? Quelle posture, quels gestes professionnels permettent de dépasser le déclaratif pour aboutir à l'accueil de la parole en acte ? Comment la parole de l'élève participe-t-elle à sa réussite ? À la lumière d'expériences menées en classe coopérative au collège Victor Hugo de Cachan (94), il est offert au lecteur de pouvoir saisir comment la parole de l'élève devient le déterminant indissociable de la relation éducative et pédagogique, comment elle permet d'entrer dans les apprentissages et de les construire, de développer des compétences psychosociales et de favoriser la persévérance scolaire.*

Pourquoi écouter et prendre en compte la parole des élèves ? Le référentiel de compétences des métiers du professorat définit clairement la mission de l'enseignant : « *au service de la réussite de tous [...] accompagner [...] Installer avec les élèves une relation de confiance et de bienveillance* »<sup>2</sup>. Pour pouvoir accompagner l'élève, il est essentiel de le considérer dans sa globalité, sa complexité. L'élève n'est pas seulement « élève », il est aussi un enfant ou un adolescent, c'est-à-dire un être humain avec des besoins. Christophe Marsollier, inspecteur général, souligne la nécessité de répondre aux besoins psychiques fondamentaux de l'élève afin de créer un cadre sécurisant et stimulant des apprentissages<sup>3</sup>. L'un des leviers pour satisfaire ces besoins est le fait d'être écouté, d'être considéré comme un interlocuteur valable.

### **La relation éducative et pédagogique au quotidien**

Pour que les enfants et adolescents puissent devenir élèves et entrer dans les apprentissages, la relation est essentielle. Celle-ci se construit grâce à une écoute véritable qui devient actes, une ouverture réciproque sur l'autre, une confiance mutuelle, ces différents points permettant de satisfaire les besoins fondamentaux des élèves (sécurité, appartenance...). Christophe Marsollier insiste sur l'importance de l'empathie émotionnelle et de l'empathie cognitive. D'une part, le professeur entend les besoins émotionnels des élèves. Cela ne signifie pas qu'il se prend pour un personnel médico-social ; toute situation peut appeler une aide extérieure. L'enseignant crée un environnement serein par l'écoute bienveillante de ce que les élèves ressentent. D'autre part, celui-ci fait également preuve d'une empathie cognitive, il n'émet pas de jugement, que ce soit par le verbal, le non verbal ou le paraverbal. Il accepte la parole des élèves. Les échanges permettent d'équilibrer cette relation intrinsèquement asymétrique. On pourra, par exemple, laisser les élèves faire de courts exposés sur le sujet de leur choix (en excluant la violence et la vulgarité) en début d'heure de manière rituelle. Cela permet à la fois aux élèves de se sentir reconnus dans leurs goûts personnels, de transférer les compétences scolaires dans la préparation des exposés, de créer un sentiment d'appartenance et de sécurité pour la réflexion. Les effets de ce véritable accueil de la parole de l'élève sont multiples. D'abord, en lien avec les travaux de Catherine Guéguen<sup>4</sup>, on peut affirmer que l'écoute bienveillante diminue l'effet de l'amygdale du cerveau, qui sécrète les molécules du stress. Elle permet aux élèves d'accéder au cortex préfrontal et au cortex orbitofrontal, c'est-à-dire à une pensée rationnelle et calme. Ensuite, les compétences didactiques de l'enseignant gagnent en efficacité dans une relation éducative et pédagogique de qualité<sup>5</sup>.

### **La parole en actes**

Pour prolonger l'accueil de la parole de l'élève au quotidien, il est important que celle-ci puisse s'incarner concrètement dans la vie de la classe et de l'élève. En voici quelques exemples.

#### ***L'organisation de la classe***

La prise en compte de la parole de l'élève et des besoins qu'elle exprime peut commencer très tôt. [...] Les élèves construisent la vie de la classe. Ils savent que le professeur est le garant de la sécurité. Ils établissent tous les éléments se rapportant à cette sécurité. Le reste de l'organisation est discuté et choisi par les élèves : la manière d'entrer en classe, les déplacements, la gestion du matériel et du bavardage... [...]

---

<sup>2</sup> Référentiel de compétences des métiers du professorat et de l'éducation : <https://www.education.gouv.fr/le-referentiel-de-competences-des-metiers-du-professorat-et-de-l-education-5753>

<sup>3</sup> Marsollier Christophe, *La Bienveillance active, levier pour un accompagnement efficace de l'élève*, conférence à Lille, le 10 janvier 2017.

<sup>4</sup> Alvarez Céline, André Christophe, Gueguen Catherine et al., *Transmettre : ce que nous nous apportons les uns les autres*, Paris, l'Iconoclaste, 2017

<sup>5</sup> Marsollier Christophe, *ibid.*

## **L'autorégulation**

La régulation de la vie de la classe est un autre moment essentiel pour accueillir la parole des élèves. Plutôt que de choisir unilatéralement les conséquences des actes des élèves ou les directions pour la classe, le professeur peut installer un conseil coopératif qui permet aux élèves d'être les auteurs de la régulation de la classe. [...]

## **Le développement des compétences psychosociales et les projets**

Les heures de vie de classe permettent de développer les compétences psychosociales de l'élève par l'écoute de sa parole sans jugement et comme base de réflexion. [...]

Des projets permettent aussi d'entendre la parole des élèves. Mener, par exemple, un travail sur l'erreur peut être le support d'un temps de discussion pendant lequel les élèves s'expriment sur le droit à l'erreur dans les évaluations, le regard de leur entourage sur leurs résultats, leurs encouragements, leurs reproches.

## **La parole pour apprendre**

La parole des élèves permet de créer un climat scolaire positif. Elle permet également de progresser dans les apprentissages. Voici deux dispositifs spécifiques permettant d'entrer dans cette thématique.

### **Les entretiens-conseils**

Dans le cadre d'expérimentations menées au collège Victor Hugo de Cachan avec la Cellule académique, recherche, développement, innovation, expérimentation (Cardie), est née la volonté de transformer le conseil de classe pour favoriser la participation des élèves, l'autoévaluation, l'individualisation du suivi. Afin de rendre l'élève moteur de sa scolarité, il a fallu établir le protocole des conseils-entretiens préparés en heure de vie de classe et la fiche qui permet le suivi de l'élève : ce qu'ils ont réussi, ce qu'ils souhaitent améliorer, les engagements qu'ils souhaitent prendre pour progresser. Il est important de faire réfléchir les élèves sur leur parcours bien en amont, faire régulièrement de la métaréflexion pour réguler le fonctionnement de la classe, en conseil coopératif ou en atelier, puis réunir les élèves en vie de classe pour qu'ils puissent préparer leur conseil-entretien. Ils réfléchissent alors individuellement sur leurs réussites du trimestre, qu'elles touchent aux savoirs, capacités ou attitudes ; sur les points qu'ils souhaitent améliorer ; leurs ressources : ce qu'ils savent déjà faire, mais aussi les personnes à qui ils peuvent faire appel ; sur leurs besoins ; leurs engagements, précis, accessibles et auto-évaluables et, surtout, choisis par l'élève et non par le professeur ; et sur l'appréciation de leur bulletin. [...]

Les entretiens-conseils permettent de créer un lien paisible et profitable avec les parents. Dans les classes coopératives qui ont des conseils-entretiens, les relations sont plus cordiales et nous travaillons davantage en lien étroit. Contrairement aux autres classes, il y a beaucoup moins de conflits entre les professeurs, les élèves et les parents : le climat scolaire est plus apaisé. Les parents se préoccupent de la scolarité de leurs enfants tout en soutenant les enseignants. Les conseils-entretiens nous ont permis d'établir une relation de coéducation propice à l'enseignement et donc profitable aux élèves.

### **Les discussions à visées démocratique et philosophique (DVDP)**

La praxis philosophique par la mise en place des discussions à visées démocratique et philosophique met la parole de l'élève au centre de son apprentissage. « *Il s'agit d'initier une entrée dans la réflexion par le questionnement, la clarification de ses opinions, la conscience de leur origine, leur mise en question en tant que préjugés, la formulation de questions pertinentes, d'ouverture sur une pluralité de solutions possibles, de tentatives de réponses argumentées* »<sup>6</sup>.

Philosopher, c'est articuler trois processus : la conceptualisation – définir ce dont on parle – ; la problématisation – être conscient des enjeux des questions posées, être capable de déterminer quels sont les présupposés et les conséquences des idées énoncées, de les saisir dans leur complexité – ; et l'argumentation – justifier son propos par un raisonnement logique, une démonstration, un exemple ou contre-exemple –. Ainsi, les séquences d'apprentissage sont problématisées et se terminent par une DVDP. Celle-ci permet à l'élève de :

- apprendre à écouter l'autre ;
- travailler les compétences orales et écrites ;
- avoir un temps pour penser ;
- acquérir une pensée complexe et l'esprit critique ;
- mettre du sens aux apprentissages, faire du lien entre les disciplines ;
- acquérir une agilité, une souplesse et une aptitude intellectuelles ;
- faire un pas de côté et se regarder penser : métacognition. [...]

---

<sup>6</sup> Tozzi Michel, *Nouvelles pratiques philosophiques*, Lyon, Chroniques sociales, 2012.



# Comment s'engager dans les instances de la vie lycéenne ?

Avant mi-octobre

## Dans ma classe

**En tant que...**  
délégué de classe

**Quelles missions ?**

- Représenter les élèves
- Assister aux conseils de classe

- ✓ Durée : 1 an
- ✓ Scrutin à 2 tours
- ✓ 2 titulaires + 2 suppléants. La parité est encouragée.

**En tant que...**  
éco-délégué de classe

**Quelles missions ?**

- Engager son établissement pour préserver la biodiversité et lutter contre le réchauffement climatique

- ✓ Durée : 1 an
- ✓ 1 titulaire

Avant mi-octobre

## Au conseil de la vie lycéenne

**En tant que...**  
représentant des lycéens

**Le CVL...**

- est présidé par le chef d'établissement
- comprend 20 membres, incluant 10 représentants des lycéens, dont 2 éco-délégués

**Quelles missions ?**

- Formuler un avis et des propositions afin d'améliorer la vie lycéenne (activités culturelles et sportives, soutien scolaire, restauration, etc.)

- ✓ Durée : 2 ans
- ✓ Scrutin à 1 tour
- ✓ 10 titulaires + 10 suppléants\* élus par tous les élèves du lycée. La parité est encouragée.

\*renouvellement partiel chaque année.

Fin novembre

## Au conseil académique de la vie lycéenne

**En tant que...**  
représentant des lycéens

**Le CAVL...**

- est présidé par le recteur d'académie
- comprend 40 membres, incluant 20 représentants des lycéens, dont 2 éco-délégués

**Quelles missions ?**

- Émettre des avis et des propositions afin d'améliorer la vie des lycéens

- ✓ Durée : 2 ans
- ✓ Scrutin à 1 tour
- ✓ 2 titulaires de sexe différent + 1 à 2 suppléant(s) de même sexe pour chaque titulaire. Parmi eux, au moins un candidat est inscrit en classe de seconde ou de niveau équivalent.

Mi-décembre

## Au Conseil national de la vie lycéenne

**En tant que...**  
représentant des lycéens élu au CAVL

**Le CNVL...**

- est présidé par le ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse
- comprend 64 membres, parmi lesquels 2 éco-délégués et 4 représentants des lycéens élus au Conseil supérieur de l'éducation

**Quelles missions ?**

- Donner leur avis et faire des propositions sur les questions de vie scolaire
- Échanger sur les grandes questions de la politique éducative

- ✓ Durée : 2 ans
- ✓ Scrutin à 2 tours
- ✓ 2 titulaires de sexe différent par académie + 1 suppléant de même sexe pour chaque titulaire



Enjeu primordial au sein du système éducatif, la santé, dans ses dimensions physique, psychique, sociale et environnementale, est un élément essentiel de l'éducation de tous les enfants et adolescents. Elle constitue un facteur important de leur réussite éducative. En effet, les données disponibles montrent que les inégalités de santé s'installent très précocement et que les conduites ayant une influence négative sur la santé se mettent en place dès l'enfance ou l'adolescence. Ainsi, la promotion de la santé en milieu scolaire constitue l'un des meilleurs leviers pour améliorer le bien-être et réduire les inégalités, en intervenant au moment où se développent les compétences et les connaissances utiles tout au long de la vie.

La mission de l'École en matière de santé consiste à :

- faire acquérir à chaque élève les connaissances, les compétences et la culture lui permettant de prendre en charge sa propre santé de façon autonome et responsable en référence à la mission émancipatrice de l'école ; l'éducation à la santé est l'une des composantes de l'éducation à la citoyenneté ;
- mettre en œuvre dans chaque école et dans chaque établissement des projets de prévention centrés sur les problématiques de santé, notamment celles susceptibles d'avoir un effet sur la réussite scolaire ;
- créer un environnement scolaire favorable à la santé et à la réussite scolaire de tous les élèves.

L'article L. 121-4-1 du code de l'éducation dispose qu'« au titre de sa mission d'éducation à la citoyenneté, le service public de l'éducation prépare les élèves à vivre en société et à devenir des citoyens responsables et libres, conscients des principes et des règles qui fondent la démocratie ». Les enseignements et les actions engagées dans le cadre de la promotion de la santé à l'école relèvent de cette mission. [...]

Les actions de promotion de la santé des élèves, assurées par tous les personnels, dans le respect des missions de chacun, prennent place au sein de la politique de santé à l'école qui se structure selon trois axes : l'éducation, la prévention et la protection. [...]

## La finalité du parcours éducatif de santé pour tous les élèves

Le parcours éducatif de santé permet d'explicitier ce qui est offert aux élèves en matière de santé à l'échelon de l'école, de la circonscription et de l'établissement scolaire en articulation étroite avec leur territoire :

- il structure et renforce l'action des établissements sur les différents déterminants de la réussite éducative et de la santé de tous les élèves dans le cadre des projets d'école et d'établissement ;
- il s'appuie sur le socle commun de connaissances, de compétences et de culture, les programmes scolaires, les besoins et demandes des élèves, et les ressources disponibles ;
- il s'inscrit dans le cadre du projet d'école ou d'établissement ;
- il constitue l'un des axes du projet du comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC) ;
- il trouve son expression dans un document bref, intelligible par l'ensemble des parties prenantes, au premier rang desquelles les familles. [...]

## Les axes du parcours éducatif de santé pour tous les élèves

Le parcours éducatif de santé est organisé autour de trois axes.

### Un axe d'éducation à la santé

Basé sur le socle commun de connaissances, de compétences et de culture et les programmes scolaires, cet axe d'éducation à la santé décrit les compétences à acquérir à chacune des étapes de la scolarité afin de permettre à chaque futur citoyen de faire des choix éclairés en matière de santé. Dès la maternelle et pour chaque cycle sont décrites les acquisitions visées et les activités de classe effectuées par les enseignants.

### Un axe de prévention

Les démarches de prévention mises en place à l'échelle de l'école et de l'établissement, associant les acteurs locaux en référence aux priorités de santé publique (agences régionales de santé, collectivités territoriales, associations,

etc.), sont décrites. Cet axe de prévention présente les actions centrées sur une ou plusieurs problématiques de santé prioritaires ayant des dimensions éducatives et sociales (conduites addictives, alimentation et activité physique, vaccination, contraception, protection de l'enfance par exemple). Les démarches de prévention mobilisent les familles et les acteurs locaux. Elles peuvent donner lieu à des temps forts qui s'inscrivent dans la vie des écoles et des établissements.

### **Un axe de protection de la santé**

Cet axe de protection de la santé, que la loi de modernisation du système de santé nomme « parcours de santé » en lien avec le médecin traitant, intègre des démarches liées à la protection de la santé des élèves mises en œuvre dans l'école et l'établissement dans le but d'offrir aux élèves l'environnement le plus favorable possible à leur santé et à leur bien-être. Ces démarches comprennent notamment :

- des actions visant à créer un climat d'établissement favorable à la santé et au bien-être de tous les membres de la communauté éducative ;
- des démarches centrées sur l'amélioration de l'environnement de l'établissement, de la restauration scolaire à l'ergonomie et à la qualité de l'entretien des locaux, en lien avec les collectivités territoriales ; la question des sanitaires devra faire l'objet d'une réflexion - associant dans le second degré conseils de la vie collégienne (CVC), conseils de la vie lycéenne (CVL) - pour répondre aux besoins de santé de tous les élèves ;
- une description des ressources disponibles pour les élèves et leurs familles en matière de santé comme les visites médicales et de dépistage, les examens systématiques et à la demande, le suivi infirmier, l'accompagnement social, les dispositifs locaux de prise en charge des enfants et adolescents (PMI, maisons des adolescents, secteur de psychiatrie, réseau « dys », etc.).

### **La mise en œuvre du parcours éducatif de santé pour tous les élèves**

Partout où cela est possible, le parcours éducatif de santé sera construit dans le cadre inter-degrés. Le conseil écoles-collège constitue une instance permettant la mise en lien des parcours des élèves des écoles maternelles et élémentaires et de collège. Lorsqu'un CESC inter-degrés existe, le parcours éducatif de santé est commun aux écoles et au collège. [...]

### **Les acteurs du parcours éducatif de santé à l'échelle de l'établissement public local d'enseignement**

Le parcours, dans ses différentes dimensions, mobilise l'ensemble de la communauté éducative : chefs d'établissement et adjoints, enseignants, personnels sociaux et de santé, conseillers principaux d'éducation, conseillers d'orientation-psychologues, parents, élèves. Les CVL, et là où elles existent, les maisons des lycéens, et les CVC seront particulièrement mobilisés. Le conseil pédagogique peut également être associé à la réflexion sur le parcours éducatif de santé, notamment en termes de lien entre apprentissages scolaires et actions éducatives dans la construction des compétences liées à la santé et à la citoyenneté.

Il mobilise les partenaires de l'établissement (collectivités territoriales, acteurs du système de soin et de prévention, associations spécialisées en promotion de la santé) dans les démarches de prévention, de promotion et d'éducation pour la santé.

Le parcours est l'un des constituants du projet d'établissement et, par ses actions éducatives et pédagogiques, une composante essentielle du projet du CESC ; à ce titre, il est inscrit dans le projet d'établissement qui est adopté par le conseil d'administration. [...]

**Document n° 7** : Infographies « Les facteurs de risques et les facteurs de protection de la santé mentale » et « Les principales étapes du protocole santé mentale » - Agir pour favoriser la santé mentale et le bien-être des élèves ; site Eduscol [mise à jour octobre 2025] - <https://eduscol.education.fr/4063/agir-pour-favoriser-la-sante-mentale-et-le-bien-etre-des-eleves> - [consulté le 10 novembre 2025]

[...]

### L'École : un déterminant majeur de santé pour les enfants et les adolescents

L'École constitue un déterminant de la santé mentale, au même titre notamment que la famille et les proches. Les enfants y passent 40% de leur temps d'éveil. Bénéficier d'un environnement scolaire sécurisant, positif et bienveillant impacte favorablement le bien-être des élèves.

La santé mentale est un processus dynamique qui dépend de facteurs pouvant intervenir au détriment ou en faveur de la santé mentale. Ainsi les facteurs de risque contribuent au développement de troubles ou à l'aggravation de l'état de santé mentale. Les facteurs de protection favorisent le bien-être, évitent que l'état de santé mentale ne se détériore et améliorent la capacité d'adaptation et de résilience.

**Les facteurs de risque et de protection de la santé mentale**

| Déterminants de santé | Facteurs de risque   | Facteurs de protection   |
|-----------------------|--|--|
| Individus             | <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Génétique, handicap</li> <li>■ Maladie chronique</li> <li>■ Comportements de santé défavorables</li> <li>■ Faible estime de soi</li> </ul>                                    | <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Attachement, sécurité affective</li> <li>■ CPS</li> <li>■ Comportements de santé favorables</li> <li>■ Bonne estime de soi</li> </ul>                                   |
| Famille               | <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Mauvaises pratiques parentales</li> <li>■ Abus, violences intrafamiliales</li> <li>■ Pathologie/santé mentale des parents</li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Relations harmonieuses</li> <li>■ Soutien familial</li> <li>■ Autorité</li> </ul>   |
| École                 | <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Harcèlement</li> <li>■ Pression des pairs</li> <li>■ Mauvaises relations avec les adultes</li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Climat favorable</li> <li>■ Démarche École promotrice de santé</li> <li>■ Développement des CPS, de l'esprit critique</li> <li>■ Lutte contre le harcèlement</li> </ul> |
| Société               | <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Difficultés financières</li> <li>■ Logement précaire</li> <li>■ Discrimination</li> <li>■ Manque d'accès aux soins/services sociaux</li> <li>■ Traumas (guerre...)</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Réseau social (relations, amitiés)</li> <li>■ Activités de loisir, activités physiques</li> <li>■ Bon accès aux soins/services sociaux</li> <li>■ Sécurité</li> </ul>   |

[...]

## Le protocole santé mentale

Chaque établissement doit se doter d'un protocole qui réunit l'ensemble de la communauté éducative et fait de la question de la santé mentale un objet de travail commun. Il formalise le rôle de chacun en fonction de son domaine d'expertise pour organiser l'action du repérage à la prise en charge des élèves en situation de souffrance psychique. Il précise également le circuit de communication, notamment envers les familles, et les règles de confidentialité.

Le protocole repose sur l'expertise des personnels sociaux et de santé (médecins, infirmiers, assistants de service social et psychologues de l'éducation nationale) qui assurent aux élèves un parcours de santé cohérent et la mise en œuvre de mesures appropriées.

Le protocole-cadre proposé sert de base aux échanges au sein des écoles et des établissements scolaires, dans le cadre du conseil d'école ou du comité d'éducation à la santé la citoyenneté et l'environnement (CESCE). Il pourra être modifié et adapté à leur spécificité.



[...]